

## Revue Prédatrice: Que pouvons-nous faire pour protéger leurs proies ?

### Predatory Journals: What Can We Do to Protect Their Prey ?

Christine Laine, MD, MPH<sup>1</sup>, Dianne Babski<sup>2</sup>, Vivienne C. Bachelet, MD, MSc<sup>3</sup>, Till W. Bärnighausen, MD<sup>4</sup>, Christopher Baethge, MD<sup>5</sup>, Kirsten Bibbins-Domingo, PhD, MD, MAS<sup>6</sup>, Frank Frizelle, MBChB, MMedSc<sup>7</sup>, Laragh Gollogly, MD, MPH<sup>8</sup>, Sabine Kleinert, MD<sup>9</sup>, Elizabeth Loder, MD, MPH<sup>10</sup>, João Monteiro, MD, PhD<sup>11</sup>, Eric J. Rubin, MD, PhD<sup>12</sup>, Peush Sahni, MBBS, MS, PhD<sup>13</sup>, Christina C. Wee, MD, MPH<sup>14</sup>, Jin-Hong Yoo, MD, PhD<sup>15</sup>, Lilia Zakhama, MD<sup>16</sup>

1. Rédactrice en chef, *Annals of Internal Medicine*
2. Directrice, Division des services aux utilisateurs et de la collection, National Library of Medicine
3. Rédactrice en chef, *Medwave*
4. Rédacteur en chef, *PLOS Medicine*
5. Rédacteur scientifique en chef, *Deutsches Ärzteblatt (Journal médical allemand) et Deutsches Ärzteblatt International*
6. Rédactrice en chef, *JAMA and the JAMA Network*
7. Rédacteur en chef, *New Zealand Medical Journal*
8. Rédactrice en chef, *Bulletin de l'Organisation Mondiale de la Santé*
9. Rédactrice en chef adjointe, *The Lancet*
10. Responsable de la recherche, *The BMJ*
11. Rédacteur en chef, *Nature Medicine*
12. Rédacteur en chef, *New England Journal of Medicine*
13. Représentant et ancien président de l'Association mondiale des rédacteurs médicaux (WAME), et rédacteur en chef du *National Medical Journal of India*
14. Secrétaire, Comité international des rédacteurs de revues médicales (ICMJE), et rédactrice en chef adjointe, *Annals of Internal Medicine*
15. Rédacteur en chef, *Journal of Korean Medical Science*
16. Rédactrice en chef, *La Tunisie Médicale*

Un nombre croissant d'entités se présentent comme des revues scientifiques à des fins lucratives, alors qu'elles ne respectent pas les normes de la publication scientifique (1,2). En tant qu'éditeurs, nous recevons des demandes concernant ces revues « prédatrices » ou « pseudo revues » et nous sommes victimes de leur tromperie lorsqu'elles ciblent nos auteurs et nos évaluateurs. Il est difficile de déterminer avec précision le nombre de revues prédatrices, mais on estime qu'il y en avait plus de 15 000 en 2021 (3). Bien que les recommandations du Comité international des rédacteurs des revues médicales (International Committee of Medical Journal Editors-ICMJE) contiennent des mises en garde contre les publications prédatrices (4), le Comité considère que la prolifération des revues prédatrices, dont les pratiques

deviennent de plus en plus audacieuses, justifie que l'on braque les projecteurs sur elles. Il est nécessaire d'envisager des mesures que les parties prenantes pourraient adopter pour contrer efficacement leurs pratiques trompeuses.

Ces revues ont recours à des pratiques douteuses, telles que la sollicitation agressive de soumission de manuscrits, la promesse de délais d'évaluation extrêmement rapides et le manque de transparence concernant les frais de soumission, de traitement et même de retrait des articles. Les revues prédatrices peuvent prétendre qu'elles suivent les bonnes pratiques éditoriales et de publication, mais elles ne procèdent pas à l'évaluation par les pairs et ne remplissent pas des fonctions telles que l'archivage du

Corresponding Author:

Christina C. Wee, MD, MPH

Secretary, International Committee of Medical Journal Editors

contact: <https://icmje.org/about-icmje/contact-icmje/>.

contenu de la revue, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, l'autorisation des corrections et la réponse rapide aux questions des auteurs. Dans certains cas, les articles publiés ne paraissent même jamais, bien que les auteurs aient payé les frais demandés.

Les revues prédatrices utilisent souvent des noms de revues et des caractéristiques de marque qui imitent des revues bien établies. Elles peuvent faussement déclarer qu'elles sont membres ou qu'elles suivent les recommandations d'organisations respectées telles que le Committee on Publication Ethics (COPE), le Council of Science Editors (CSE), l'ICMJE, etc. Les revues prédatrices peuvent fabriquer des mesures d'indexation et de citation ou même être passées entre les mailles du filet et être indexées (5). Pour se donner un vernis de crédibilité, elles sollicitent des personnes pour siéger à leur comité de rédaction ou en tant que rédacteurs en chef invités, parfois en listant des personnes dans ces rôles sans leur consentement. Les revues prédatrices se livrent à ces pratiques pour tromper délibérément les auteurs et les inciter à soumettre leurs travaux et à payer les frais associés. Plus la revue prédatrice réussit à capturer d'auteurs, plus ses profits augmentent.

Ces pratiques trompeuses mettent en danger les auteurs, les institutions universitaires, les revues et les éditeurs légitimes, le processus de publication scientifique, ainsi que la science et le public (6). Les auteurs sont particulièrement vulnérables s'ils sont en début de carrière, manquent d'expérience, ne bénéficient pas d'un mentorat adéquat et subissent des pressions pour publier. La publication dans une revue prédatrice peut avoir des conséquences financières et professionnelles qui entravent la capacité à publier dans des revues légitimes. La crédibilité des institutions est compromise lorsque leurs professeurs et leurs boursiers deviennent la proie de ces entités. Les revues et les éditeurs légitimes que les entités prédatrices imitent peuvent être la cible d'accusations infondées de comportement inapproprié. L'existence de revues prédatrices trompeuses incite certains universitaires et leurs institutions à se méfier des revues légitimes à accès libre. Il est important de noter que les revues prédatrices peuvent faciliter la diffusion d'informations sanitaires non vérifiées, peu fiables, voire frauduleuses (7).

### **QUE PEUVENT FAIRE LES AUTEURS ?**

Les auteurs doivent être conscients de l'existence de revues prédatrices et éviter d'y soumettre leurs travaux en évaluant l'intégrité des revues dans lesquelles ils cherchent à publier. Ils peuvent demander l'aide de mentors, de collègues et de bibliothécaires expérimentés. Malheureusement, il n'existe pas actuellement de liste complète et précise des revues prédatrices. En raison de la constante apparition et disparition de nouvelles entités, la création d'une telle liste est irréalisable. Cependant, des conseils provenant de diverses organisations sont disponibles pour aider à identifier les caractéristiques des

revues de bonne réputation évaluées par des pairs.

L'Association mondiale des rédacteurs de revues médicales (World Association of Medical Journal Editors- WAME) propose des recommandations pratiques, notamment une série de questions que les auteurs doivent se poser lorsqu'ils choisissent un lieu de publication (2). Le site ThinkCheckSubmit.org fournit une liste de contrôle des caractéristiques permettant d'identifier les revues et les éditeurs de confiance (8). Le site comprend également une brève vidéo sur le sujet de l'édition prédatrice. En 2017, les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis ont publié des recommandations pour aider les chercheurs qu'ils financent à distinguer les revues réputées des revues prédatrices (9). Les auteurs devraient se familiariser avec ces ressources. Lorsqu'ils ont des doutes sur la légitimité d'une revue particulière, ils doivent en faire part à leurs collègues et à leurs institutions.

Étant donné que les revues prédatrices imitent des entités légitimes, les auteurs doivent faire preuve de vigilance lorsqu'ils reçoivent une sollicitation d'une revue ou d'un éditeur pour soumettre leur travail ou jouer un rôle éditorial. Ils doivent vérifier soigneusement l'adresse électronique et les URL figurant dans la communication afin de s'assurer qu'elles correspondent bien à celles de l'entité légitime. Il est également utile de contacter la revue légitime qui a transmis la sollicitation pour s'assurer qu'elle émane bien d'elle. Cette démarche permet non seulement de protéger l'auteur contre un journal prédateur, mais aussi d'avertir le journal légitime qu'il est imité.

### **QUE PEUVENT FAIRE LES INSTITUTIONS ET LES ORGANISMES DE FINANCEMENT ?**

Les institutions universitaires et les organismes financeurs devraient s'investir pour aider leurs membres à éviter les revues prédatrices. Ils peuvent mettre à disposition de leurs chercheurs les ressources susmentionnées par le biais de supports de formation institutionnels, en particulier pour les jeunes chercheurs en début de carrière, et examiner régulièrement les publications des enseignants et des bénéficiaires de subventions. Les bibliothécaires institutionnels connaissent les revues que les membres de leur institution lisent et dans lesquelles ils cherchent à publier, et peuvent jouer un rôle important en aidant les auteurs à trouver des revues légitimes. Tout comme les auteurs, les bibliothécaires qui suspectent la légitimité d'une revue doivent partager cette information avec leurs chercheurs ainsi qu'avec les bibliothécaires d'autres institutions. Lorsqu'ils identifient une revue prédatrice qui semble imiter une revue ou un éditeur légitime, il est également utile qu'ils alertent leur institution ainsi que la revue imitée.

Dans certaines situations, les auteurs soumis à des pressions pour publier peuvent sciemment choisir de publier dans des revues suspectes afin d'augmenter

le nombre de publications à l'appui de leur promotion universitaire. Cette stratégie ne serait pas aussi efficace si les comités de promotion universitaire tenaient compte non seulement de la quantité, mais aussi de la qualité des publications et des revues dans lesquelles elles paraissent.

### QUE PEUVENT FAIRE LES RÉDACTEURS EN CHEF ET LES ÉDITEURS DE REVUES ?

Les revues devraient avertir les auteurs de l'existence de revues prédatrices et des ressources mentionnées ci-dessus dans leurs informations destinées aux auteurs ainsi que dans tous les programmes « comment se faire publier » qu'elles proposent. Si les rédacteurs en chef et les éditeurs ont connaissance d'une entité prédatrice qui les imite, ils devraient envisager d'alerter leur communauté d'auteurs en publiant un message sur leur site web ou en envoyant un courrier électronique à leurs auteurs, évaluateurs et membres du comité de rédaction. Les éditeurs doivent reconnaître que les auteurs peuvent citer des articles dans des revues prédatrices et doivent les alerter lorsqu'ils ont des doutes sur la légitimité d'une citation.

Il est difficile d'intenter une action en justice contre les prédateurs, car les éditeurs prédateurs sont souvent des entités fantômes, les personnes à contacter peuvent être difficiles à identifier et l'absence de réponse aux communications est fréquente. Toutefois, les éditeurs devraient quand même envoyer des lettres de cessation et d'abstention, car ces actions peuvent dissuader les prédateurs de poursuivre leurs agissements, même en l'absence de réponse.

Les revues prédatrices ont développé des stratégies pour tirer profit d'un climat qui favorise la croissance des modèles de publication à accès libre et à auteur-payeur. Il est inquiétant de constater qu'en dépit de la sensibilisation à ces entités depuis de nombreuses années, les universitaires continuent d'en être la proie. La protection de la communauté scientifique et du public contre les revues prédatrices nécessite l'action de toutes les parties prenantes.

**Note 1:** Cet article est publié simultanément sur ICMJE.org et dans *Annals of Internal Medicine*, *The BMJ*, *Bulletin of the World Health Organization*, *Deutsches Ärzteblatt* (German Medical Journal), *JAMA*, *Journal of Korean Medical Science*, *The Lancet*, *La Tunisie Médicale*, *The National Medical Journal of India*, *Medwave*, *Nature Medicine*, *New England Journal of Medicine*, *New Zealand Medical Journal*, et *PLOS Medicine*.

**Note 2:** L'affiliation du Dr Sahni en tant que représentant et ancien président de l'Association mondiale des rédacteurs médicaux (WAME) n'implique pas l'approbation des revues membres de la WAME qui ne font pas partie de l'ICMJE.

## RÉFÉRENCES

1. Clark J, Smith R. Firm action needed on predatory journals [Editorial]. *BMJ*. 2015;350:h210. [PMID: 25596387] doi:10.1136/bmj.h210
2. Laine C, Winker MA. Identifying predatory or pseudo-journals. *World Association of Medical Editors*; 18 February 2017. Accessed at <https://wame.org/identifying-predatory-or-pseudo-journals> on 15 November 2024.
3. Linacre S. Mountain to climb. *Cabells blog*. 1 September 2021. Accessed at <https://blog.cabells.com/2021/09/01/mountain-to-climb/> on 15 November 2024.
4. ICMJE. Recommendations for the conduct, reporting, editing, and publication of scholarly work in medical journals. Updated January 2025. Available at <https://icmje.org/recommendations/browse/>.
5. Manca A, Moher D, Cugusi L, et al. How predatory journals leak into PubMed. *CMAJ*. 2018;190:E1042-E1045. [PMID: 30181150] doi:10.1503/cmaj.180154
6. Chambers AH. How I became easy prey. *Science*. 2019;364:602. [PMID: 31073067] doi:10.1126/science.364.6440.602
7. Grudniewicz A, Moher D, Cobey KD, et al. Predatory journals: no definition, no defence. *Nature*. 2019;576:210-212. [PMID: 31827288] doi:10.1038/d41586-019-03759-y
8. Think.Check.Submit. Accessed at <https://thinkchecksubmit.org/journals/> on 15 November 2024.
9. National Institutes of Health. Statement on article publication resulting from NIH funded research. Issued 3 November 2017. Notice no. NOT-OD-18-011. Accessed at <https://grants.nih.gov/grants/guide/notice-files/NOT-OD-18-011.html> on 15 November 2024.